



Peyrolles-info

86

Le verre de l'amitié aura lieu
comme d'habitude le dernier
samedi du mois de juillet:
samedi 30 juillet à partir de 18h
place de la mairie
un duo musical nous accompagnera.

Vous êtes tous les bienvenus.

Modification du jour d'accueil
du secrétariat de la mairie:
Le secrétariat est désormais
ouvert les

mardis de 10h à 16h.

Permanence du maire:

la permanence du maire est
maintenue le
samedi matin de 9h à 12h

Attention ! comme nous l'avons
déjà indiqué, Mathilde Guittet, est
accueillie dans les locaux de la
mairie.

Elle est engagée par le syndicat
mixte Aigoual Cévennes pour tra-
vailler sur Natura 2000. Bien que
présente en dehors des horaires
indiqués ci-dessus, elle ne peut
donner **aucun renseignement**
concernant la mairie de
Peyrolles.

Suite à l'accord donné par le
Conseil du 9 avril dernier,
M. Didier Couche organise des
tournées d'alimentation générale
sur la commune de Peyrolles
le lundi de 16h à 16h30
(possibilité de livraison à
domicile).

. LES SAVEURS DE ST JEAN .

Epicerie fine, produits du terroir, café, thé, vins,

Didier et Myriam Couche

TAXI DIDIER: 06 98 02 00 47

8 rue pellet de la lozère
30270 st jean du gard

04 66 43 49 79- 06 98 02 00 51
www.epicerie-fine-saveursdesaintjean.com
didier.couche058@orange.fr



Conseil municipal du 28 mai 2011

Etaient présents : François ABBOU, Bernard BORDARIER, Pierre DELEUZE,
Françoise LETOWSKI , Jean PAULIN.

Absente: Dorothee GIVONE, Pierre HÉNON, Sophie MOREAU, Aurélie ROUX.

Pouvoirs de : Pierre Hénon à Pierre Deleuze
Sophie Moreau à Françoise Letowski
Aurélie Roux à François Abbou.

Secrétaire de séance: Jean PAULIN

Le maire demande au conseil municipal la possibilité d'ajouter le sujet suivant à l'ordre du jour :

Création d'un poste d'assistant administratif polyvalent (Fonctionnaire), suite à une erreur de dénomination du poste créé dans la convocation.

La demande est acceptée à l'unanimité.

La séance est ouverte à 10h30

Le compte-rendu de la séance du 9 avril 2011 sera soumis à validation lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

1. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES SERVICES DE L'ÉTAT POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION ET ACTES RELATIFS À L'OCCUPATION DU SOL

Convention avec la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) pour l'instruction des dossiers d'urbanisme (sauf les Certificats d'urbanisme "a" et les déclarations préalables).

Accord unanime du conseil.

2. ENROCHEMENT DE LA VALMY

Le maire expose au conseil municipal qu'il a demandé, au service de l'Etat, une autorisation, afin de réaliser les travaux prévus au Budget primitif 2011, pour la consolidation de l'enrochement (située dans le vallat de « Bonne Louche ») soutenant une partie de l'assiette de la voie communale de la Valmy n°5 .

Le dossier transmis est revenu car il était incomplet, manquait une délibération du Conseil Municipal.

Accord unanime du conseil.

3. PROJET DU PRÉFET SUR L'INTERCOMMUNALITÉ

Le maire présente au conseil municipal le projet sur l'intercommunalité proposant un regroupement de la communauté de communes de la Vallée Borgne avec la communauté de communes de l'Aigoual.

Le maire lit la proposition envoyée par la mairie de Saumane sur la création d'une communauté de communes sur le gardon de St Jean.

Des réunions ont lieu avec la 2C2A (communauté de communes autour d'Anduze) et le canton de Lasalle sur cet objet.

Le conseil municipal adhère à cette suggestion mais attendra le prochain conseil avant de prendre une décision.

Au sujet du regroupement du Syndicat Départemental d'électrification et de la disparition des syndicats primaires dont le SIE de Lasalle fait partie et dont dépend la commune, les présidents se réunissent depuis plusieurs mois et un accord de secteur géographique pour garder la proximité est en train d'émerger. Suite au prochain conseil municipal.

4. CRÉATION D'UN POSTE D'ASSISTANT ADMINISTRATIF POLYVALENT POUR BESOIN OCCASIONNEL

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la personne qui assurait le remplacement de la titulaire indisponible partira en congé maternité dès le mois d'août 2011; il informe les élus de la nécessité de former la personne pressentie pour son remplacement afin d'assurer au mieux la continuité du service public.

Pour ce faire, il est nécessaire de créer un poste d'assistant administratif polyvalent, grade : adjoint administratif de 2e classe en application de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée (besoin occasionnel).

Il propose donc au conseil municipal de créer un poste d'assistant administratif polyvalent , grade : adjoint administratif de 2e classe, à temps non complet de 14 heures par semaine, rémunéré sur la base du 12ème échelon, soit à l'indice brut 388, indice majoré 355, à compter du 6 juin 2011.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

5. CRÉATION D'UN POSTE D'ASSISTANT ADMINISTRATIF POLYVALENT (FONCTIONNAIRE)

Devant l'ampleur des tâches administratives le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur la création d'un emploi permanent d'assistant administratif polyvalent (adjoint administratif territorial de 2ème classe), à temps non complet à raison de 14 heures par semaine, à compter du 1er juillet 2011.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget, chapitre 012.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

6. INDEMNITÉS DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le maire présente au conseil municipal la demande de versement d'indemnités de conseil et de budget de Monsieur Rey, comptable de la commune, pour l'année 2011 ; le montant brut s'élève à 248,09 €.

Accord unanime du conseil.

Questions diverses

- **Recensement :**
Le recensement de la population communale sera organisé du 19 janvier au 18 février 2012.
- **Histoire de Peyrolles**
Lecture du courrier de M Ponce Jean Louis qui renonce à donner les conférences prévues cet été, et informant de son désir de ne plus figurer comme « historien bénévole de Peyrolles » sur le site de la commune. Son adresse a été enlevée du site.
- **Mur pierres sèches rampe de la mairie:**
Le projet « pôle excellence rurale pierre sèche » n'a pas été retenu par le ministère, par conséquent l'aménagement prévu en pierres sèches sur la rampe d'accès à la mairie ne pourra se réaliser par manque de subventions.
- **SMAGE**
L'adhésion de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons au SMAGE des Gardons a été validée par arrêté préfectoral.
- **Charte du Parc National des Cévennes**
Discussion sur le projet de Charte du Parc National des Cévennes.
- **Formation en secourisme**
L'union départementale des sapeurs pompiers du Gard propose aux conseillers municipaux une formation en secourisme grand public PSC 1.

La séance est levée à 11h30.

Prochain conseil le samedi 25 juin 2011.

Conseil municipal du 25 juin 2011

Etaient présents : François ABBOU, Bernard BORDARIER, Pierre DELEUZE,
Pierre HÉNON, Jean PAULIN, Aurélie ROUX.

Absents: Dorothee GIVONE, Françoise LETOWSKI, Sophie MOREAU.

Pouvoir de Sophie MOREAU à Pierre DELEUZE
et de Françoise LETOWSKI à Jean PAULIN

Secrétaire de séance: Aurélie ROUX.

La séance est ouverte à 17h

Le maire demande au conseil municipal la possibilité d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- adhésion à l'association des maires ruraux
- nomination d'un coordinateur du recensement communal.

Demande acceptée à l'unanimité.

Les compte-rendus des séances des 28 mars et 9 avril 2011 sont approuvés à l'unanimité.

1. ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX

Cette association est très impliquée dans un certain nombre de luttes pour préserver la ruralité face à l'Etat. Montant de 70€/an.

Accord unanime du conseil

2. RECENSEMENT COMMUNAL

En plus de l'agent recenseur déjà nommé (Lucie Thetiot), l'INSEE nous demande de nommer un coordinateur communal. Le maire propose de nommer Sandra Gomez qui occupera cette fonction dans une autre commune et aura donc suivi la formation obligatoire.

Accord unanime du conseil

3. CRITÈRES DE MARCHÉ POUR LES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

Le bureau d'étude propose de retenir les critères et pondération suivants:

Prix des prestations : 70%

Valeur technique : 20%

Délai d'exécution : 10%

Accord unanime du conseil

4. CHEMIN DE LASALLE

Un courrier de France domaine a fixé le prix d'achat des terrains nécessaires pour l'établissement de cette nouvelle voie. Cependant, compte tenu des enrochements nécessaires, le nouveau tracé envisagé s'avère plus cher que prévu et endetterait la commune si une seule construction se réalisait en définitive. Il faudrait donc lever l'incertitude sur la vente de terrains permettant la construction de 3 à 4 maisons supplémentaires. Monsieur Abbou et Monsieur Paulin doivent rencontrer la propriétaire concernée pour tenter de mieux cerner ses intentions.

5. INTERCOMMUNALITÉ

Le délai de la délibération pour approuver ou rejeter le projet d'intercommunalité du Préfet est le 5 août.

Les discussions se poursuivent entre les communes des vallées du Gardon d'Anduze.

L'idée est d'arriver à l'écriture d'un texte commun adopté par le plus grand nombre possible de conseils municipaux de manière à peser face au projet du Préfet.

Questions diverses

- *Point d'information sur la situation de la secrétaire de mairie titulaire.*
- *Mise en place d'un nouveau logiciel de gestion ce qui implique l'achat d'un nouvel ordinateur pour remplacer l'appareil actuel n'étant plus assez performant.*

Prochain conseil le 22 juillet 2011 à 17 h 30 .

La séance est levée à 19h05.